

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à 19 H 00*

**OBJET :**

**Election de deux Adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *16 septembre 2022*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

**N°2022/123**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
*Adjoints au Maire*

M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, Mme DAHMANI,  
Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE,  
M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,  
M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ  
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,  
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,  
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est  
de 35 (la condition de  
quorum est de 18 membres  
présents).

*Déposée en Sous-Préfecture le : 27/09/22*

*Publiée le : 30/09/22*

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. ANNOUR* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**Délibération N° 2022/123**

**OBJET :**  
**Election de deux Adjoint au Maire**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;

VU la délibération n°2020/28 du Conseil municipal du 25 mai 2020, relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n°2020/29 du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2020/30 du Conseil municipal du 25 mai 2020, portant élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2022/122 du Conseil municipal du 23 septembre 2022, modifiant le nombre d'Adjoints au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'adjoints au Maire est désormais arrêté au maximum autorisé, soit dix ;

**CONSIDÉRANT** de ce fait, la volonté de compléter la liste d'Adjoints arrêtée le 25 mai 2020 ;

**Après un appel de candidatures,**

**Après constatation qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée, il est procédé au vote,**

**Après un tour de scrutin,**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- nombre de bulletins : ..... 35
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : ..... 30
- majorité absolue : ..... 18

Après dépouillement, ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> Adjoints au Maire :

- ✓ M. Youcef KHINACHE, 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- ✓ Mme Carole CHESNEAU MUSTAFA, 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire



**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire,**  
**Conseiller départemental du Val d'Oise,**  
**Xavier HAQUIN**